

Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

Marie-Laure CLOAREC

Direction de l'Habitat et du Logement
CS 94104 – 49 941 ANGERS cedex 02
02 41 18 80 56

ml.cloarec@maine-et-loire.fr



Département
du
Maine-et-Loire

En juillet 2013, l'Etat et le Département ont adopté un Plan d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) pour la période 2013-2018 étendu à la thématique de l'hébergement en 2016. Il a été prorogé d'un an.

Une évaluation simultanée de ce plan et du plan départemental de l'habitat qui arrive lui aussi à échéance a été engagée.

ORIENTATIONS

Les orientations stratégiques retenues sont de :

- développer une offre de logement adaptée à la diversité des besoins des personnes défavorisées et améliorer la cohérence des dispositifs de mobilisation de cette offre.
- renforcer l'action en faveur des personnes défavorisées dans une logique de prévention des ruptures (prévention des expulsions locatives, des échecs d'accession à la propriété, des impayés d'énergie et d'eau)
- renforcer la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique
- une volonté de renforcer la gouvernance de cette politique de logement des personnes défavorisées
- Cette politique départementale de l'habitat s'appuie sur la sectorisation du département en neuf secteurs. Elle se décline en 20 orientations opérationnelles.

Une révision de ce plan a été engagée début 2018 conjointement avec le Plan Départemental de l'Habitat.

Le projet de plan unique (PDH-PDALHPD) 2020-2025 en cours de finalisation s'articulerait autour de 5 orientations stratégiques :

- Passer d'une logique « Logement » à une logique « Habitat »*
- Poursuivre et amplifier la requalification du parc existant
- Diversifier la production de logement et d'hébergement pour l'adapter aux besoins
- Faciliter l'accès au logement des ménages les plus modestes et les plus en exclusion
- Poursuivre la coordination des actions de prévention des expulsions locatives